

les années passées, j'ai amené mon honorable ami l'ex-ministre des Finances à baisser le droit sur les instruments aratoires à 20 pour 100 et à réduire le droit sur le fil d'engrèbage et le fil de fer barbelé de 50 pour 100, et si l'ex-gouvernement était resté au pouvoir j'aurais réussi à faire entrer en franchise les instruments aratoires, le bois de service et tous ces articles. Un gouvernement tory protectionniste, à ma demande, a réduit le droit sur les instruments aratoires de 35 à 20 pour 100 d'un seul coup, tandis qu'un gouvernement libéral ne retranche pas un centin du droit, mais accorde une protection supplémentaire au fabricant. C'est la différence entre les deux. Regardez ces deux ministres des Finances—l'un protectionniste et conservateur sincère, dit qu'il fera tout ce qu'il pourra pour le pays, l'autre, un libre-échangiste criard, qui a parcouru toute sa province en se proclamant libre-échangiste et dirigeant un parti dont plusieurs des membres ont déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de droits sur le pétrole, parce que c'était une des choses nécessaires à la vie.

J'ai entendu faire cette déclaration par le directeur général des Postes ; et le ministre de la Marine et des Pêcheries, dans cette Chambre et en dehors, a déclaré que le pétrole devait entrer en franchise. Cependant, que voyons-nous ? Nous voyons deux ministres des Finances—l'un un tory, si vous voulez, qui retranche 15 pour 100 ; l'autre, après avoir promis à cor et à cri de supprimer le droit, ne fait rien du tout, si ce n'est de protéger le prétendu ennemi du cultivateur. L'un est un homme d'Etat honnête, l'autre—vous pouvez le décrire à votre goût.

En 1894, l'ex-ministre des Finances a présenté ses changements au tarif, et il s'en est suivi une discussion générale sur le pétrole conduite par le présent ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies.) La taxe, disait-il, pesait lourdement sur les provinces maritimes ; et on me dit qu'à Halifax toute la discussion roulait sur les changements à faire au droit sur le pétrole. Avant la réduction effectuée par l'ex-gouvernement, ce droit était un droit spécifique de sept cents et un cinquième par gallon. Le ministre de la Marine et des Pêcheries prétendait que la protection équivalait à 123 pour 100 sur le pétrole importé à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick ; et il terminait en demandant avec instances que ce monopole fut aboli. Voici ce qu'il a dit—et je voudrais pouvoir imiter le ton qu'il a pris en faisant cet appel véhément :—

Je plaide pour la masse du peuple ; non pour le riche qui s'éclaira au gaz et à l'électricité, mais pour la grande masse du peuple qui est forcée d'acheter cette huile. C'est une législation de caste de la pire espèce. Elle pèse lourdement sur les provinces maritimes, et encore davantage sur les classes pauvres de ces provinces.

Cependant, le présent gouvernement maintient encore un droit de cinq cents par gallon sur cette huile, soit 80 pour 100, et sans rien pour indiquer qu'il sera supprimé. Je vois sourire mon honorable ami, le député de Saskatchewan (M. Davis). Nous ne l'entendrons pas parler sur cette question du pétrole. Il est un des distributeurs de cette huile, et il est responsable autant que n'importe qui du droit qu'il y a sur le pétrole, dans le Nord-Ouest. Mon honorable ami reçoit à peu près 20 cents sur chaque gallon de pétrole qu'il vend ; et cependant, il est l'ami non seulement du gouvernement, mais de ceux qui parlent tant de ce droit exorbitant et extravagant.

M. DAVIN.

M. Casey a parlé, aussi lui, très éloquentement sur ce sujet. Il a dit que les producteurs de pétrole dans l'ouest étaient des monopoleurs. Il a déclaré que le droit sur le pétrole était une protection de 150 pour 100, ce qui était énorme, et que ce droit devait être diminué au moins de moitié. Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Le droit de 6 est réduit à 5 cents sur l'huile raffinée, et de 3 à 24 cents sur le pétrole cru. Les libéraux ont déclaré que le droit de 6 cents par gallon, autrefois en vigueur, équivalait à une protection de 100 pour 100, et à un moyen d'extorsion que l'ex-gouvernement avait laissé aux mains du syndicat pour pressurer le peuple en général. Mais aujourd'hui, ils ont une protection de 80 à 85 pour 100, sous la forme de 5 cents par gallon.

J'ai parlé il y a un instant de l'influence mesmérifique d'une société élégante sur mon ami patron, qui voulait soulever autre chose qu'une question d'ordre. J'aimerais savoir si mon honorable ami de Lambton (M. Lister) a hypnotisé ses collègues et le gouvernement, et s'il les a ramenés à ses opinions sur ce sujet.

J'espère que mardi prochain, comme résultat de la discussion qui a eu lieu dans cette Chambre, nous verrons dans le nouveau tarif révisé le pétrole au nombre des articles francs de droits, ou au moins que le droit sera considérablement réduit. Par-dessus tout, j'espère que le bois de service sera sur la liste de ces articles, ainsi que j'en ai fait la demande l'autre jour. Ce droit sur le bois de service est une lourde charge pour les colons de nos prairies de l'ouest. Tout ce que vous avez à faire, quand vous avez 20 pour 100 sur le bois, est de diviser par 5 le coût d'une maison du colon dans ces vastes prairies, et le quotient vous dira ce que le cultivateur paie au trésor public.

Mon honorable ami, le ministre de l'Intérieur (M. Sifton), nous a dit combien lourdement ce droit pesait sur les cultivateurs. Il sait qu'il y a un syndicat pas bien loin de Winnipeg, et j'espère qu'il usera de son influence dans le sens que j'indique dans le moment. Il y a dans cette Chambre un député qui ne peut plus prendre part à nos débats, à cause de la haute charge qu'il occupe, mais qui, autrefois, parlait éloquentement de la nécessité de réduire le droit sur les cotonnades à bon marché. Cependant, ce droit n'est pas réduit mais augmenté par le présent tarif.

Relativement à ces cotonnades, j'ai aussi demandé au gouvernement de réduire ce droit. Mais nous avons un appui beaucoup plus puissant que l'honorable député que j'ai mentionné, qui ne fait pas partie du gouvernement, nous avons un des ministres mêmes, l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) qui, nous le savons tous, avec sa puissance illimitée d'éloquente indignation, a stigmatisé ces droits sur les choses nécessaires à la vie de vol légalisés, et autres expressions encore plus énergiques que mes forces restreintes ne me permettent pas d'énumérer—toutes condamnant les hommes mêmes que le tarif du présent gouvernement protège autant qu'un tarif peut protéger.

J'espère que les droits sur les machines agricoles seront abolis, ou du moins considérablement réduits. Je n'ai pas l'intention de présenter une motion, parce que ces honorables députés appuieront le gouvernement à tort et à travers. Ils ont renoncé à l'attitude indépendante de patrons, ils ont établi leur attitude, non pas au point de vue des